



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 175-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.229

Déposée le : 10.06.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PBD (Matti, Gelterfingen) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Transparence des coûts des interventions au Grand Conseil (estimation des conséquences financières)

Le Conseil-exécutif est chargé, pour les affaires soumises au Grand Conseil qui grèvent les finances cantonales de manière unique ou périodique,

1. d'indiquer le montant des frais initiaux ou des investissements qui découleraient de l'adoption des interventions soumises ;
2. d'estimer le montant des coûts annuels récurrents liés aux interventions ;
3. et, si possible, de proposer des solutions de substitution moins dispendieuses.

Développement :

A chaque session, des douzaines d'interventions occupent le Grand Conseil. Dans les débats, qui portent sur à peu près tout et son contraire, il arrive souvent que des arguments économiques soient avancés, alors même que les éléments qui les sous-tendent n'ont, à ce moment-là, pas encore été traités ni par l'intervenant-e, ni par le service compétent.

L'examen raisonné d'une affaire suppose également une analyse financière des interventions et de leurs impacts sur les finances cantonales. Même l'indication qu'il n'y a pas de « conséquence financière » est déjà une première estimation financière, qui plus est précieuse pour les parlementaires.

En comparaison intercantonale, le canton de Berne ne figure pas parmi les cantons ayant la meilleure situation financière, alors même qu'en matière d'impôts, il ne figure pas vraiment parmi les plus généreux.

Aussi est-il indispensable que les documents remis aux membres du Grand Conseil contiennent toutes les données nécessaires à la prise de décision, dont justement une information sur les coûts.

Destinataires

- Grand Conseil